

## TEMPS ET RYTHMES DE LA PRIÈRE DANS LE MONACHISME ANCIEN

L'INVITATION du Nouveau Testament à la prière continue ne pouvait manquer d'éveiller un écho profond chez les moines. Ces hommes qui fuyaient le monde pour chercher Dieu dans la solitude, qui renonçaient à avoir un métier et une famille pour vivre dès maintenant en citoyens du Royaume céleste, devaient faire une très large place à la prière dans leur existence quotidienne. Cette référence constante à Dieu serait leur nourriture en même temps que leur sauvegarde.

Il vaut la peine de rechercher comment les moines de l'antiquité, anachorètes et cénobites, en Orient et en Occident, ont réparti leur prière sur la journée, à quels rythmes ils l'ont soumise. Nous essaierons aussi de voir quel rapport ils établissaient entre une prière vocale qui, évidemment, ne pouvait être continue et un état de prière et d'attention à Dieu que beaucoup d'entre eux auraient voulu permanent. En un temps où l'organisation reste rudimentaire, où chaque solitaire et chaque fondateur de communauté poursuit son expérience dans la liberté et le dynamisme de l'Esprit, on doit s'attendre à une grande variété dans les comportements et les usages, mais aussi à une grande richesse, dont les chrétiens de notre temps pourront peut-être faire encore leur profit.

Le témoignage de ces moines d'autrefois leur paraîtra d'ailleurs d'autant plus proche et plus recevable que, dans la très grande majorité des cas, c'est un témoignage donné par des laïcs, des laïcs d'origine souvent très ordinaire et de formation sommaire. Les prêtres, parmi eux, et les intellectuels restent le petit nombre. Pour cette raison, et aussi parce qu'ils doivent vivre et veulent exercer la cha-

rité, la plupart des moines se livrent chaque jour pendant de longues heures à un travail manuel. Nous devons nous en souvenir en étudiant leur horaire et leurs conditions de prière : ce ne sont ni des clercs ni des intellectuels, ce sont en majorité des laïcs et des travailleurs manuels, plus proches sans doute, par bien des aspects, des Petits Frères du P. de Foucauld que de la plupart des Bénédictins modernes.

I. — TEMPS ET RYTHMES DE LA PRIÈRE  
CHEZ LES ANACHORÈTES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE

La vie érémitique ou semi-érémitique dans les déserts d'Égypte et de Syrie, de la fin du 3<sup>e</sup> siècle au début du 5<sup>e</sup>, nous est connue par des récits nombreux et détaillés, dont les principaux sont la *Vie de saint Antoine* par saint Athanase, l'*Histoire lausiaque* de Pallade, les divers recueils d'*Apophtegmes* des Pères, les *Institutions cénobitiques* et les *Conférences* de Cassien, enfin, pour la Syrie, l'*Histoire religieuse* de Théodoret. Encore qu'ils visent moins à conserver de façon très précise le souvenir des événements et des institutions qu'à illustrer par des exemples un enseignement ascétique et un comportement spirituel, ces ouvrages peuvent être regardés, dans l'ensemble, comme donnant un reflet fidèle du milieu d'où ils émanent. A condition, donc, de leur demander moins une histoire qu'un portrait, on peut les utiliser sans crainte.

Ces documents révèlent que de très bonne heure l'anachorétisme a connu un minimum d'organisation et d'uniformité. Les solitaires innombrables qui peuplent les déserts d'Égypte ne sont pas laissés entièrement à leur initiative : la formation qu'ils ont reçue à l'école d'un Ancien, leur lien plus ou moins étroit avec un centre de vie liturgique et économique, les contacts fréquents qu'ils ont entre eux, font que presque tous observent au moins sur quelques points un régime commun, et que leur aventure personnelle se déroule dans un cadre relativement stable. Et ceci vaut, en particulier, de la prière : si libre qu'elle soit, elle n'ignore pas toute réglementation et tout horaire<sup>1</sup>.

1. L'horaire de la prière dans le monachisme égyptien a déjà fait

*Les heures canoniques.*

Deux heures sont très largement attestées, et semblent observées par la quasi-unanimité des moines : la prière avant l'aube et la prière à la tombée de la nuit. Cassien le constate lors de son séjour en Égypte, entre 385 et 400 : « Dans toute l'Égypte et la Thébaidé... nous voyons se conserver la règle canonique des prières tant pour la synaxe du soir que pour les vigiles de la nuit<sup>2</sup>. » Ces deux offices comportent chacun douze psaumes, nombre que les premières générations de moines dépassaient largement, allant jusqu'à cinquante, soixante et même davantage, mais qu'on avait adopté finalement sur l'intervention d'un ange<sup>3</sup>.

Déjà, dans les premières années du 4<sup>e</sup> siècle, Antoine recommandait à ses disciples de « psalmodier avant le sommeil et après le sommeil<sup>4</sup> ». A la même époque, l'ermite Palamon, auprès de qui le jeune Pachôme faisait son apprentissage, observait la synaxe du soir et celle du matin<sup>5</sup>. Dans les *Apophtegmes*, la mention de l'office du soir revient à plusieurs reprises : l'abbé Romain, recevant chez lui un notable égyptien, récite avec lui douze psaumes avant de se coucher<sup>6</sup>; l'abbé Arsène invite l'abbé Alexandre, qui arrive chez lui le soir, à rompre le jeûne et à faire la synaxe<sup>7</sup>.

Ces deux prières du début et de la fin de la nuit s'imposent donc aux moines comme à tous les chrétiens; elles ont un caractère canonique et liturgique, du simple fait qu'elles se disent à une heure fixe, déterminée par la pratique de l'Église.

l'objet de deux études : M. MARX, *Incessant prayer in ancient monastic literature*, Rome, 1946, qui utilise surtout la *Vita Antonii* et les *Apophtegmes*; et A. VAN DER MENSBRUGGHE, *Prayer-time in Egyptian Monasticism (320-450)*, dans *Studia Patristica*, II, Berlin, 1957, pp. 435-454, qui traite du cénobitisme pachômien. On trouvera aussi des indications utiles dans I. HAUSHERR, *Comment priaient les Pères*, dans *R.A.M.*, XXXII, 1956, pp. 33-58 et 284-296.

2. *Instit.*, II, 3; éd. PETSCHENIG, *C.S.E.L.*, XVII, 1, pp. 18-19.

3. Cf. CASSIEN, *Instit.*, II, 4-6; *ib.*, pp. 20-22.

4. S. ATHANASE, *Vita Antonii*, 55; *P. G.*, 26, 921 B.

5. *Vie bohairique*, 10; Th. LEFORT, *Les vies coptes de saint Pachôme*, Louvain, 1943, p. 86.

6. Romain, 1; *P. G.*, 65, 388 A.

7. Arsène, 24; *P. G.*, 65, 96.

Pour la prière diurne, en revanche, les anachorètes d'Égypte ne s'astreignent, semble-t-il, à aucun horaire particulier. S'il faut en croire Cassien, « les offices dont nous faisons hommage au Seigneur à des heures distinctes et par intervalles..., eux les célèbrent spontanément tout le jour, de façon continue, en y joignant le travail des mains... Les synaxes du soir et de la nuit mises à part, il n'y a donc point chez eux de solennité publique dans la journée, sauf le samedi et le dimanche, où ils s'assemblent à la troisième heure en vue de la sainte communion<sup>8</sup> ».

Chacun est donc libre de prier dans la journée comme il l'entend. En dehors des offices du crépuscule et de l'aube, il n'a d'autre obligation liturgique que la synaxe dominicale, veillée de psalmodie et de lectures s'achevant par la célébration de l'eucharistie. Pour certains, cette assemblée du dimanche représente un véritable point d'appui de leur vie spirituelle; ainsi pour l'abbé Poemen : « Les moines établis dans le désert sont brûlés par le venin des génies mauvais, dit-il, et ils soupirent après le samedi et le dimanche, pour aller aux sources d'eaux, c'est-à-dire au corps et au sang du Seigneur, qui les purifieront de l'amertume du venin<sup>9</sup>. » Pour d'autres, au contraire, la participation à la liturgie dominicale semble ne jouer qu'un rôle très secondaire<sup>10</sup>.

Tel est donc le cadre dans lequel s'insère, pour la plupart des anachorètes, la recherche de la prière constante.

#### *Essais de « laus perennis ».*

Il n'a certes pas manqué de solitaires qui ont essayé de pratiquer une prière ininterrompue. L'abbé Isidore est du nombre : « Moi, quand j'étais jeune et que j'étais assis dans ma cellule, je n'avais pas de mesure de prière : nuit et jour, c'était la prière<sup>11</sup>. » Isidore, malheureusement, ne donne aucun détail.

8. *Instit.*, III, 2; PETSCHENIG, p. 34.

9. *Apophtegmes*, Poemen, 30; *P. G.*, 65, 329.

10. Cf. E. DEKKERS, *Les anciens moines cultivaient-ils la liturgie ?* dans *La Maison-Dieu*, 51, pp. 31-54.

11. *Apophtegmes*, Isidore, 4; *P. G.*, 65, 220.

Nous sommes mieux renseignés sur une forme de *laus perennis* que saint Julien Saba, ermite syrien de la première moitié du 4<sup>e</sup> siècle, enseignait aux nombreux disciples qu'attirait le prestige de sa sainteté :

Il leur apprenait à offrir à Dieu une psalmodie continuelle dans leur cœur, et à sortir deux par deux dans le désert après l'aurore; l'un, à genoux, offrait au Maître l'adoration convenable, tandis que l'autre, debout, chantait quinze psaumes de David; après quoi, ils changeaient de rôle, le premier se levant pour chanter, le second se prosternant à terre pour adorer. Et ils faisaient cela continuellement du matin jusqu'au soir. Avant le coucher du soleil, ils prenaient un peu de repos, puis revenaient tous vers la grotte pour offrir au Maître tous ensemble la psalmodie du soir<sup>12</sup>.

Cette louange continuelle, accomplie en équipe, remplissait la journée entière, mais il n'est pas dit que les disciples de Julien s'y livraient quotidiennement. Ce que nous savons d'eux par ailleurs invite plutôt à regarder cette journée de prière ininterrompue comme une sorte de retraite, un exercice de contemplation auquel ils ne se livraient que de temps à autre.

De toute façon, une telle forme de prière est incompatible avec cette autre obligation du moine que constitue le travail, et c'est justement leur refus de travailler que les Pères du désert reprocheront le plus vivement aux messaliens ou euchites, ces partisans d'ailleurs assez mal connus d'une prière perpétuelle et exclusive de toute autre activité<sup>13</sup>. Comment un solitaire peut accomplir le précepte de la prière continuelle tout en travaillant, l'abbé Lucien l'expliqua un jour, non sans quelque humour, à des euchites venus le trouver dans sa retraite proche d'Alexandrie :

Le vieillard leur demanda : Quel est votre travail manuel? Ils répondirent : Nous, nous ne touchons pas à un travail manuel quelconque; comme le dit l'apôtre, nous prions sans cesse. Le vieillard leur dit : Vous ne mangez donc pas? — Si, dirent-ils. — Et pendant que vous mangez, qui prie à votre

12. THÉODORET, *Hist. relig.*, 2; P. G., 82, 1309 BC.

13. Cf. E. AMANN, art. *Euchites et Messaliens*, dans *D.T.C.*, et en dernier lieu L. BOUYER, *La spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, Paris, 1960, pp. 510-513.

place? A nouveau, il leur dit : Vous ne dormez pas? — Si, dirent-ils. Le vieillard reprit : Quand vous dormez, qui prie à votre place? Ils ne trouvèrent rien à répondre. Il leur dit alors : Excusez-moi, mais vous ne faites pas comme vous dites. Je vais vous montrer, moi, comment en travaillant à mon travail manuel je prie sans cesse. Je suis assis avec Dieu, tout en faisant tremper mes petites ramilles; et en les tressant je dis : *Aie pitié de moi, Dieu, selon ta grande pitié, et selon la multitude de tes miséricordes, efface mon iniquité.* Et il leur dit : N'est-ce pas une prière, cela? — Oui, dirent-ils. Il leur dit alors : Quand donc je reste toute une journée à travailler et à prier, je gagne plus ou moins seize deniers; j'en donne deux à un mendiant à ma porte, et je vis du reste; ainsi celui qui a reçu les deux deniers prie à ma place pendant que je mange ou que je dors, et par la grâce de Dieu voilà accompli pour moi le précepte de prier sans cesse<sup>14</sup>.

L'ingénieuse solution trouvée par Lucien n'était évidemment pas inattaquable; mais sans doute ne la proposait-il à ses visiteurs que pour les convaincre des avantages du travail manuel et pour les inciter à s'y livrer eux-mêmes. Avec l'ensemble de la tradition monastique, il s'insurge contre une interprétation du « Priez sans cesse » qui dispenserait le moine du travail manuel. Prétendre vivre comme un ange alors qu'on est sur terre, voilà une illusion contre laquelle les moines expérimentés protestent avec force... et ironie<sup>15</sup>.

A côté de ces essais plus ou moins heureux de *laus perennis*, il faut mentionner le cas de l'ermite qui, poussé ou ravi par l'Esprit de Dieu, passe une journée ou même plusieurs dans une oraison à peu près ininterrompue. Ainsi saint Antoine, un jour qu'il priait, vers la neuvième heure, eut soudain un ravissement : « Oubliant alors de manger, il passa le reste du jour et la nuit à gémir et à prier<sup>16</sup>. »

Mais c'est là un fait exceptionnel, qui vaut de passer à la postérité. Et sans doute faut-il n'accueillir qu'avec ré-

14. *Apophtegmes*, Lucien; *P. G.*, 65, 253. Nous avons légèrement modifié la traduction donnée par I. HAUSHERR dans *R.A.M.*, 1956, p. 34.

15. Voir dans les *Apophtegmes* les réactions de Silvain (5; *P. G.*, 65, 409) ou du frère de Jean Colobos (2; *P. G.*, 65, 204-205), citées par I. HAUSHERR dans *R.A.M.*, 1956, pp. 33-34.

16. S. ATHANASE, *Vita Antonii*, 65; *P. G.*, 26, 93<sup>l</sup> A.

serve des performances plus étonnantes encore, celle de ce vieillard qui reste quatorze jours en prière, les mains tendues vers le ciel<sup>17</sup>, ou celle de ce frère anonyme que l'abbé Macaire visite quotidiennement pendant quatre mois et trouve toujours en prière; le fait est si insolite, si merveilleux, que Macaire s'écrie : « Voilà un ange terrestre<sup>18</sup>. »

De pareilles prouesses peuvent correspondre à un temps de grâce et de ferveur exceptionnelles chez un moine; mais on aurait tort d'y voir une pratique habituelle et normale. Selon quel rythme les solitaires priaient-ils donc, chaque jour ?

### *Le rythme de la prière quotidienne.*

Tous ceux qui avaient un peu de courage consacraient à la prière une partie de la nuit<sup>19</sup>. L'exemple du Christ devait les y inciter, et aussi le fait que la nuit, surtout en Orient, est plus favorable que le jour au recueillement et à la prise de conscience de la présence de Dieu. Cette oraison nocturne, pour laquelle il fallait souvent lutter contre le sommeil, avait en outre une valeur ascétique et pénitentielle sur laquelle les Pères du désert insistent à maintes reprises.

Lorsque Pachôme, vers 307, était arrivé chez l'ermite Palamon pour s'initier à la vie monastique, le vieillard lui avait déclaré : « La règle du monachisme, selon ce que nous ont appris nos devanciers, est la suivante : en tout temps nous passons la moitié de la nuit — même bien des fois du soir au matin — en veillant, en récitant les paroles de Dieu, et en faisant quantité de travaux manuels, en fil, en poil, en fibre de palmier, pour que le sommeil ne nous importune pas et pour les besoins de la subsistance corporelle<sup>20</sup>. »

Plus tard, quand Pachôme sera devenu le supérieur général d'une véritable congrégation monastique, il sera scan-

17. *Apophtegmes*, Bessarion, 4; P. G., 65, 140 B.

18. *Ib.*, Macaire, 3; P. G., 65, 305.

19. Sur la prière nocturne chez les ermites, voir A. VAN DER MENSBRUGGHE, *Prayer-time in Egyptian Monasticism*, pp. 436-438.

20. *Vie bohârique*, 10; LEFORT, p. 85. Ici encore, on notera le lien entre prière et travail.

dalisé un jour par la voracité de deux frères qui voyagent avec lui, et pour leur faire faire pénitence il leur demandera :

Voulez-vous que nous passions la nuit en veille? Ils répondirent : Oui. Alors il leur dit : Trois manières de veiller me furent apprises par mon père le saint senior apa Palamon; à mon tour, je vais vous les dire afin que vous en choisissiez une. Ou bien priez depuis le soir jusqu'à minuit, puis couchez-vous jusqu'à l'heure de la synaxe. Ou bien vous vous couchez jusqu'à minuit, et vous priez jusqu'au matin. Ou encore faites alternativement un temps de prière et un temps de sommeil depuis le soir jusqu'au matin. Ils choisirent de faire alternativement un temps de veille et un temps de sommeil<sup>21</sup>.

Ainsi Palamon, contemporain d'Antoine, avait l'habitude de donner à la prière la moitié de la nuit, et y voyait une « règle du monachisme »; mais Pachôme n'avait pas cru pouvoir ou devoir imposer à ses disciples cette règle qu'il avait suivie dans sa jeunesse.

D'autres faisaient porter leur effort sur la nuit du samedi au dimanche. Ainsi, on racontait de l'abbé Arsène, que, « le soir du samedi, il laissait le soleil derrière lui, élevait les mains vers le ciel en priant, jusqu'à ce que de nouveau le soleil éclaire son visage<sup>22</sup> ».

Dans les colonies semi-érémiques que Cassien visite en Basse-Égypte entre 385 et 400, il n'est pas requis de prier entre la synaxe du soir et les vigiles de la nuit, qui se célèbrent avant l'aube. Mais l'usage veut que les frères, au lieu de se recoucher après les vigiles, les prolongent dans une prière privée qui dure jusqu'au matin : « Et bien qu'à certaines époques ils se lèvent avant le chant des coqs, ils tiennent, après avoir célébré l'office canonique, à continuer leurs veilles jusqu'au jour, afin que la lumière matinale, lorsqu'elle surviendra, les trouve dans cette ferveur d'esprit et les garde toute la journée plus fervents et plus attentifs<sup>23</sup>. »

21. *Vie bohairique*, 59; LEFORT, p. 121.

22. *Apophtegmes*, Arsène, 30; *P. G.*, 65, 97.

23. CASSIEN, *Instit.*, 3, 5; PETSCHENIG, p. 40. Cf. la règle adoptée par un groupement d'anachorètes : « La nuit, ils dormaient quatre heures, psalmodiaient quatre heures, travaillaient quatre heures » (*Vitae Patrum*, VII, 42, 4; *P. L.*, 73, 1058 B).



Au 5<sup>e</sup> siècle, l'abbé Isaïe de Scété donnera aux candidats à la vie monastique qui viendront faire leur apprentissage près de lui une consigne analogue à celle de Palamon : « Consacre la moitié de la nuit à la veille et à la prière, l'autre moitié au repos de ton corps<sup>24</sup>. »

Il y a donc une assez grande variété, une assez grande liberté, de l'horaire nocturne de la prière. Les ermites savent qu'ils doivent donner à Dieu une partie de la nuit, mais comme il n'existe pas de règle précise sur ce point ni de tradition ecclésiastique, chacun s'organise selon son courage et son tempérament.

Pendant le jour, les moines s'efforcent de maintenir en leur esprit un état de constante attention à Dieu. Cassien, qui pour mieux stimuler ses lecteurs embellit sans doute la réalité, dit des solitaires d'Égypte que « sans cesse ils se livrent au travail des mains, chacun dans sa cellule, sans pourtant que la méditation des psaumes ou des autres parties de l'Écriture chôme jamais complètement. A cette méditation ils mêlent à tout moment (*per singula momenta*) des prières et des oraisons, donnant ainsi toute la journée aux offices que nous célébrons, nous autres, à heure fixe<sup>25</sup> ». La méditation constante de la Parole de Dieu s'accompagne donc d'une occupation manuelle et de prières fréquentes. Le rôle du travail — travail peu accaparant en général, tel que la fabrication de cordes ou de paniers — semble être d'éviter au moine la distraction en fixant ses facultés inférieures; il est plus facile, en effet, de se livrer à une prière prolongée avec une activité réduite du corps que dans une inaction complète. Fait d'expérience, qui n'avait pas échappé à la perspicacité des premiers anachorètes.

Facilité par le travail, le « souvenir » de Dieu est entretenu par de brèves oraisons. Ces oraisons, qui consistent le plus souvent en un verset de psaume inlassablement répété et médité, tiennent visiblement une grande place dans la vie de prière du monachisme égyptien. Elles sont employées de deux manières.

Parfois, elles rythment la journée à une cadence très lente; c'est le procédé adopté par un moine d'Alexandrie,

24. *Praecepta*, 57; *P. L.*, 103, 432 D.

25. *Instit.*, 3, 2; PETSCHENIG, p. 34.

nommé Jean, dont l'auteur du *Pré spirituel* nous assure que tous les matins « il se tenait dans l'oratoire, faisant son travail manuel et ne chantant que ceci : *Seigneur, purifiez-moi de mes fautes cachées, pour que dans ma prière je ne sois pas confondu*. Ayant dit ce verset, il se taisait environ une grande heure; et de nouveau une heure après il reprenait le même verset. Il le disait sept fois par jour, et n'ajoutait rien d'autre<sup>26</sup> ».

Plus fréquemment, ces oraisons sont multipliées de façon systématique. Déjà Palamon donnait comme règle au jeune Pachôme de faire « soixante oraisons le jour et cinquante la nuit, sans compter les jaculatoires que nous faisons afin de n'être pas menteurs, puisqu'on nous a ordonné de prier sans cesse<sup>27</sup> ». Evagre, qui mène la vie érémitique en Nitrie de 382 à 399, fait cent prières par jour, et pourtant il trouve le loisir d'écrire des livres<sup>28</sup>. Son contemporain l'abbé Macaire d'Alexandrie reçoit un jour la visite du moine Paul, tout désemparé parce qu'il vient d'entendre parler d'une vierge qui fait sept cents prières par jour alors que lui n'a jamais pu dépasser trois cents (pour les compter, il commençait par ramasser trois cents cailloux qu'il mettait dans ses poches, et ensuite il en jetait un à chaque prière). A son visiteur, Macaire répond : « Moi, voici soixante ans que je fais cent prières fixes, travaillant pour me nourrir, rendant aux frères le devoir de causer avec eux, et, à la réflexion, je ne m'estime pas négligent. Si à toi, qui fais trois cents prières, ta conscience t'adresse des reproches, c'est évidemment que tu ne les récites pas avec pureté, ou bien que, capable d'en réciter davantage, tu ne le fais pas<sup>29</sup>. » Cent oraisons par jour semblent donc une honnête moyenne au sage Macaire, qui estime avec raison qu'il importe moins de battre un record que de prier avec une intention droite<sup>30</sup>.

26. JEAN MOSCHUS, *Le Pré spirituel*, 73; trad. ROUËT DE JOURNAL, *Sources chrétiennes*, p. 115.

27. *Vie bohairique*, 10; LEFORT, p. 85.

28. PALLADE, *Histoire lausiaque*, 38, 10; éd. LUCOT, p. 276.

29. *Ib.*, 20; LUCOT, p. 152; trad. R. DRAGUET, *Les Pères du désert*, Paris, 1949, p. 145.

30. Sans doute n'aurait-il éprouvé qu'une admiration mitigée pour les prouesses accomplies par saint Siméon Stylite (389-459) sur sa colonne : « Tantôt il se tient debout très longtemps; tantôt il s'incline de nombreuses fois, pour offrir à Dieu son adoration. Et alors

Déjà ces cent prières quotidiennes d'Evagre ou de Macaire nous déconcertent, car elles nous paraissent artificielles. Nous aurions tort pourtant de n'y voir qu'un mécanisme ou une vaine observance, et de les condamner sans chercher à comprendre leur rôle. Elles constituent en réalité une véritable technique de contemplation, à laquelle s'apparentent la « prière de Jésus » et maintes pratiques médiévales, sans parler de la récitation du rosaire. Continue ou discontinue, la répétition régulière d'une même formule rend l'esprit inattentif au monde extérieur et le concentre sur l'unique objet qui lui est proposé. En paralysant pour ainsi dire le jeu de la sensibilité et de l'imagination, elle libère l'âme pour une activité purement contemplative. Accomplie suivant un rythme approprié à la condition de chacun, elle doit parvenir à faire de la prière une sorte de respiration lente. Le tempérament oriental aidant, il est parfaitement concevable que des hommes, bien formés à l'école de quelque ancien expérimenté, aient, pendant des années, passé chaque jour plusieurs heures dans une telle prière contemplative, facilitée, comme nous l'avons dit, par une occupation manuelle jouant le rôle de stabilisateur. Par ce moyen, et sans une tension insoutenable, des générations de solitaires ont pu pratiquer le « Priez sans cesse » sinon à la lettre, du moins avec assez de réalisme pour que leur vie puisse être vraiment considérée comme une prière constante.

## II. — TEMPS ET RYTHMES DE LA PRIÈRE CHEZ LES CÉNOBITES (4<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> s.)

En passant de la liberté érémitique à l'organisation cénobitique, le monachisme ne va-t-il pas se trouver dans l'impossibilité de continuer à observer le précepte de la prière incessante ? Les obligations de la vie commune, aussi bien que le développement progressif de l'office choral, ne vont-ils pas amener les moines à limiter leur prière à des heures

beaucoup de spectateurs comptent ces adorations. Une fois un de ceux qui étaient avec moi en avait compté mille deux cent quarante-quatre; mais alors il s'embrouilla et cessa de compter » (THÉODORE, *Hist. relig.*, 26, 7; trad. HAUSHERR, dans *R.A.M.*, 1956, p. 38).

déterminées ? Le problème ne pouvait manquer de préoccuper les législateurs du cénobitisme.

Encore que leurs règles, par la force des choses, traitent surtout de ce qui intéresse la vie commune, elles doivent essayer d'apporter une réponse à cette question, que tout moine fidèle à son idéal est contraint de se poser. Nous tenterons de montrer comment le problème a été compris et résolu par quelques maîtres du cénobitisme dont l'influence a été déterminante : saint Pachôme et saint Basile en Orient, saint Benoît en Occident. Nous évoquerons aussi la solution originale proposée par Alexandre, le fondateur des acémètes. Nous viserons donc moins à rappeler dans les détails l'histoire de l'organisation de l'office divin dans les monastères qu'à indiquer comment louange chorale et oraison privée jouent chacune leur rôle dans l'accomplissement du précepte de la prière incessante.

### *Saint Pachôme.*

Dans le cénobitisme pachômien, tel que nous le fait connaître la Règle traduite par saint Jérôme, le régime de la prière chorale est relativement modéré. Chaque jour, les moines se réunissent pour prier le matin, à midi et le soir<sup>31</sup>; avant d'aller dormir, ils récitent encore dans chaque « maison »<sup>32</sup> un office qui comporte six oraisons et des psaumes<sup>33</sup>. Enfin, au milieu de la nuit, tous se rassemblent pour la synaxe solennelle, comprenant psalmodie, oraisons et lectures<sup>34</sup>.

Les offices conventuels ne prennent donc qu'une part restreinte de la journée; mais la prière ne doit pas se limiter à ces seuls moments. Il est déjà significatif que la Règle recommande aux moines de « méditer quelque chose des Écritures » avant et après les offices, en venant à l'église

31. *Regula*, 20, 24, 25, 28; éd. A. BOON, *Pachomiana latina*, Louvain, 1932, pp. 17-20. Nous suivons la numérotation continue, donnée par Boon en chiffres romains.

32. On sait qu'à l'intérieur même du monastère, les moines pachômiens sont groupés en « maisons », dont chacune correspond à un métier.

33. *Regula*, 126, 155, 186; BOON, pp. 46, 57, 73.

34. *Regula*, 8, 10; BOON, p. 15.

ou en retournant à leurs cellules<sup>35</sup> : par cette préparation et ce prolongement, les heures canoniques s'entourent d'un temps de recueillement et d'attention à Dieu. Le travail également s'accompagne de prière : qu'ils soient occupés à récolter les roseaux ou à faire le pain, les moines doivent s'abstenir de tout bavardage, et réciter à haute voix des passages de l'Écriture qu'ils savent par cœur<sup>36</sup>.

Pachôme comptait-il que ses disciples poursuivraient leur prière dans la solitude de leurs cellules ? Une réflexion rapportée par Pallade voudrait nous le faire croire ; elle est attribuée à l'ange de qui Pachôme aurait reçu sa Règle : « J'ai réglé cela pour permettre même aux petits de venir à bout de l'office sans trop de peine. Quant aux parfaits, ils n'ont pas besoin de réglementation ; car à part eux, dans leurs cellules, c'est toute leur vie qu'ils consacrent à la contemplation de Dieu<sup>37</sup>. » En fait, ce jugement doit exprimer la façon de voir, non de l'ange ni de Pachôme, mais bien d'Evagre le Pontique, dont Pallade n'est que l'interprète. Pachôme, pour sa part, ne montre pas un tel optimisme. S'il a organisé le cénobitisme, c'est parce qu'il a constaté que beaucoup de moines n'avaient pas le ressort suffisant pour vivre dans la solitude ; ces paysans égyptiens ont besoin d'un cadre qui les soutienne, d'exercices qui les stimulent, et il ne faut pas trop attendre, en général, de leur initiative. Aussi on leur donne des prières à réciter pendant le travail, comme aujourd'hui on leur ferait dire le chapelet.

Sans doute y a-t-il des exceptions, comme ce Théodore, un des premiers successeurs de Pachôme, dont on rapporte que « bien des fois il veillait du soir au matin en oraisons devant Dieu<sup>38</sup> » ; mais le fait paraît assez extraordinaire, puisqu'on prend soin de le noter. Dans l'ensemble, les rudes cénobites de Pachôme n'ont peut-être pas beaucoup ajouté aux prières que la Règle leur prescrivait pendant les offices et pendant le travail.

Comme Pachôme l'avait fait vingt ans plus tôt en Thébaïde, Épiphane fondait, vers 335, le premier monastère de

35. *Regula*, 3, 28 ; BOON, pp. 14, 20.

36. *Vie bohâïrique*, 66, 77 ; LEFORT, pp. 127, 138.

37. PALLADE, *Histoire lausiaque*, 32, 7 ; LUCOT, p. 218.

38. *Vie bohâïrique*, 190 ; LEFORT, p. 207.

Palestine. Devenu par la suite évêque de Salamine, il reçut un jour de l'Abbé de son monastère une lettre lui disant : « Grâce à vos prières, nous n'avons pas négligé notre office, mais nous sommes acquittés consciencieusement de Tierce, Sexte et None. » Loin de le féliciter, l'évêque lui répondit : « Évidemment, vous négligez les autres heures du jour, que vous passez sans prier. Ce qu'il faut, c'est que le vrai moine ait sans cesse dans son cœur la prière et la psalmodie<sup>39</sup>. » Mais on sait qu'Épiphane avait un fâcheux penchant à ne voir que le mauvais côté des choses.

### *Saint Basile.*

Encore que saint Basile, dans son organisation de la vie cénobitique, s'inspire sur de nombreux points de la législation pachômienne<sup>40</sup>, il adopte pour la prière conventuelle un cursus quotidien plus développé, qui au lieu de cinq offices en compte huit : après une première prière à l'aurore, les moines se retrouvent pour Tierce, Sexte et None; à la fin du jour ils célèbrent une synaxe d'action de grâces; avant le sommeil, ils récitent le psaume 90; à minuit ils se lèvent pour une prière commune qui est peut-être une oraison conventuelle plutôt qu'un office proprement dit; et ils se lèvent à nouveau avant l'aurore, pour une dernière prière nocturne<sup>41</sup>.

Peut-être faut-il voir dans cette importance donnée à la prière liturgique, qui toutes les trois heures rassemble la communauté, une conséquence de la transformation radicale que Basile a fait subir au monachisme : pour lui, en effet, la communauté n'est plus le moyen qui doit permettre à chacun l'épanouissement de sa vie personnelle, mais le but vers lequel sera orientée toute l'activité des individus; chacun doit se renoncer et travailler pour le bien de la société monastique<sup>42</sup>.

39. *Apophtegmes*, Épiphane, 3; *P. G.*, 65, 164 B.

40. Ceci a été bien mis en lumière par D. AMAND, *L'ascèse monastique de saint Basile. Essai historique*, Maredsous, 1949, pp. 45-52.

41. *Règle longue*, 37, 3-5; *P. G.*, 31, 1013-1016.

42. Sur ce caractère social du monachisme basilien, voir L. BOUYER, *La spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, Paris, 1960, pp. 405-411.

Dans cette perspective, il est normal que la prière conventuelle compte plus que l'oraison privée. On ne saurait invoquer celle-ci pour se dispenser de celle-là : « Si l'action de grâces en tout temps nous est prescrite, si la nature et la raison en font une nécessité de notre vie, il ne faut pas négliger les temps fixés pour la prière dans les fraternités, temps que nous étions obligés d'adopter puisque chacun nous rappelle le souvenir spécial de bienfaits reçus de Dieu<sup>43</sup>. »

D'ailleurs, si l'apôtre a dit *Sine intermissione orate*, il a dit aussi *Nocte et die operantes*. Il faut donc essayer d'accomplir simultanément les deux préceptes, en se livrant à la prière tout en travaillant : « Tandis que nous appliquons nos mains à l'ouvrage, soit de bouche si c'est possible, soit au moins de cœur, louons Dieu, comme il est écrit, par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et acquittons-nous de la prière tout en travaillant<sup>44</sup>. » La recommandation peut être suivie sans trop de difficulté par les moines qui tressent des joncs; mais quelle signification a-t-elle pour ceux qui consacrent la majeure partie de leur temps à ce travail intellectuel auquel le système basilien fait une large place? Basile répondrait sans doute que l'étude, en tant qu'elle applique notre esprit aux choses de Dieu, est par elle-même une prière ou tout au moins une préparation à la prière<sup>45</sup>.

#### *Alexandre et les acémètes.*

Il fallait bien s'attendre à ce qu'un moine plus zélé qu'éclairé entreprenne de réaliser au pied de la lettre le précepte de la prière continuelle. C'est un personnage pittoresque que cet Alexandre qui, à la fin du 4<sup>e</sup> siècle, vit en ermite sur les bords de l'Euphrate<sup>46</sup>. Un tonneau lui tient lieu de

43. Règle longue, 37, 3; P. G., 31, 1013 A.

44. Règle longue, 37, 2; P. G., 31, 1012 C.

45. On attribue parfois à saint Basile la formule : « Le temps de la prière, ce doit être toute la vie », qui figure dans le *Sermo asceticus*, 4; P. G., 31, 877 A. Mais ce sermon est très probablement apocryphe.

46. Notre meilleure source sur Alexandre est la *Vita* composée par un de ses disciples (*Acta Sanct.*, janv., II, pp. 302-311). Les

cellule, mais autour de lui les disciples affluent. Pour que tous puissent chanter l'office, il les répartit en huit groupes, car ils appartiennent à quatre langues : latins, grecs, syriens et égyptiens. En même temps, il multiplie les heures de prière : il y en a d'abord sept le jour et sept la nuit, car on lit dans le psaume *Septies in die laudem dixi tibi*; mais cela ne peut suffire : puisque la journée compte vingt-quatre heures, la louange quotidienne comptera vingt-quatre offices. En outre, pour obéir au Sauveur qui enseigne à pardonner soixante-dix fois sept fois, les moines feront chaque jour quatre cent quatre-vingt-dix genuflexions en chantant *Gloria in excelsis Deo*<sup>47</sup>.

Après diverses aventures, Alexandre arrive à Constantinople, et réunit autour de lui quelque trois cents moines, latins, grecs et syriens. Il les répartit en six groupes, « pour vaquer sans cesse au chant des hymnes<sup>48</sup> ». On a cru parfois que cette *laus perennis* était assurée par roulement, un chœur commençant la psalmodie lorsque l'autre la terminait; encore que les textes ne le précisent pas, il est possible en effet que l'on ait veillé à ce que les divers offices se succèdent de façon à réaliser une célébration continue. Mais, dans l'esprit d'Alexandre, le devoir de la prière incessante s'impose à chaque moine, et pas seulement à la communauté; c'est chaque moine qui, avec son groupé, doit sanctifier les vingt-quatre heures de la journée par vingt-quatre offices quotidiens.

A la mort d'Alexandre (vers 430), son successeur Jean transfère le monastère sur la rive asiatique du Bosphore, et il tempère le régime de prière imaginé par le fondateur. La communauté est divisée en trois chœurs, qui se relaient perpétuellement à l'église. Ainsi chacun y consacre huit heures par jour, et la louange ne s'interrompt jamais. La chose parut merveilleuse aux gens du voisinage, qui donnèrent aux moines le nom d'acémètes (ceux qui ne dorment pas), mais elle aurait sans doute paru déloyale à Alexandre, qui voulait que chacun de ses moines se conforme au pré-

meilleures études sont les articles *Acémètes* de J. PARGOIRE, dans *D.A.C.L.*, I, 307-321, et de V. GRUMEL, dans *Dict. de Spiritualité*, I, 169-175.

47. *Vita*, 30; *Acta Sanct.*, pp. 306-307.

48. *Vita*, 43; *Acta Sanct.*, p. 309.



cepte de l'évangile *Oportet semper orare et non deficere*, précepte qu'il avait compris de façon très littérale, mais peut-être un peu matérielle.

### *Saint Benoît.*

En ce domaine comme en beaucoup d'autres, saint Benoît apporte la solution la plus équilibrée, et aussi la plus spirituelle. Il connaît les performances égyptiennes, il vénère les institutions basiliennes, mais il écarte de l'école du service du Seigneur qu'il entend fonder tout ce qui serait démesuré ou spectaculaire. On ne l'imagine pas du tout prescrivant à ses moines des milliers d'inclinations comme Siméon Stylite ou des centaines de gémissements comme Alexandre. Il est trop intelligent et trop sage pour vouloir atteindre Dieu par de tels procédés. Il va au fond des choses, et cherche beaucoup plus à amener ses disciples à une continuelle attention à Dieu qu'à une prière vocale incessante.

De fait, l'office choral ne tient dans le monachisme bénédictin qu'une place mesurée. Il comporte chaque jour, outre les vigiles nocturnes, les sept heures désormais traditionnelles de Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies<sup>49</sup>. La plupart de ces offices sont fort courts, et ils laissent au moine un temps considérable pour le travail manuel ou la *lectio divina*. Faut-il en conclure que la prière n'occupera dans sa journée que le temps réservé à ce que la Règle, avec beaucoup de respect, appelle l'*opus Dei*, l'œuvre de Dieu<sup>50</sup> ?

Benoît prévoit qu'après la prière liturgique des moines voudront poursuivre leur entretien avec Dieu dans une oraison personnelle, et il tient à ce qu'on leur assure le recueillement nécessaire : « Après l'œuvre de Dieu, tous sortiront dans un profond silence et témoigneront de leur respect pour Dieu, en sorte que le frère qui voudrait prier en particulier n'en soit pas empêché par l'importunité d'un autre.

49. *Regula*, 16; éd. HANSLIK, C.S.E.L., LXXV, pp. 64-65.

50. Sur la signification de cette expression dans la littérature monastique, voir I. HAUSHERR, *Opus Dei*, dans *Orientalia Christiana Periodica*, XIII (1947), pp. 195-218.

Et si à un autre moment quelqu'un veut prier dans le secret, qu'il entre simplement et prie, non avec des éclats de voix, mais avec des larmes et application du cœur<sup>51</sup>. »

Pourtant il ne pousse pas à prolonger indéfiniment cette prière. Dans le chapitre qu'il consacre à l'oraison, le seul passage du Nouveau Testament auquel il se réfère est non pas l'invitation de saint Paul à prier sans cesse, mais la recommandation de Jésus de ne pas prier *in multiloquio* (Mt., 6, 7) : « Sachons bien que ce n'est pas l'abondance des paroles, mais la pureté du cœur et les larmes de la componction, qui nous vaudront d'être exaucés. Aussi la prière doit-elle être brève et pure, à moins que peut-être une motion de la grâce divine n'incline à la prolonger<sup>52</sup>. »

Autant Benoît souligne la nécessité pour la prière de rester spontanée et courte, autant il insiste sur le devoir qu'a le moine de garder constamment à l'esprit la pensée de Dieu. Pour lui, le moine parfait n'est pas celui qui passe tout son temps à prier, mais celui qui ne cesse pas un instant d'avoir devant les yeux la « crainte de Dieu », cette crainte de Dieu qui n'est pas de la peur, mais l'attitude éveillée du croyant devant son Dieu proche et transcendant, admirable et redoutable : « Le premier degré d'humilité, c'est de mettre *toujours* devant ses yeux la crainte de Dieu<sup>53</sup>, de fuir tout à fait l'oubli et de se souvenir *toujours* de tout ce que Dieu a commandé... L'homme pensera que du haut du ciel Dieu le regarde *à toute heure*, que le regard de la Divinité se pose en tout lieu sur ses actions et que les anges *à toute heure* lui en rendent compte<sup>54</sup>. »

Le fondateur des acémètes voulait qu'à toute heure ses moines aillent à l'église pour chanter une hymne; Benoît, lui, préfère qu'à toute heure et à tout instant ses disciples demeurent attentifs aux réalités de la foi, attentifs à la présence de Dieu. Il leur demande non pas de prier sans cesse, mais d'avoir toujours et en toutes circonstances les yeux tournés vers Dieu. Il leur apprend à estimer non pas l'abondance des paroles, mais la fidélité du regard.

51. *Regula*, 52; HANSLIK, p. 122.

52. *Regula*, 20; HANSLIK, p. 75.

53. Saint Benoît reprend ici et exploite une parole attribuée à saint Antoine : « Devant les yeux aie toujours la crainte de Dieu » (*Apophtegmes*, Antoine, 33; *P. G.*, 65, 85 C).

54. *Regula*, 7; HANSLIK, pp. 41-42.

Dans sa modération au plan des prestations extérieures, comme dans son exigence au plan spirituel, saint Benoît n'est-il pas, en définitive, l'exégète le plus pénétrant du précepte évangélique de la prière incessante? Bien sûr, il faut prier sans relâche; mais l'essentiel de la prière est-il dans les paroles qu'on prononce, ou dans l'orientation de l'esprit et du cœur? Il serait vain de multiplier des formules qui n'exprimeraient rien de profond, tandis qu'on peut prier beaucoup tout en gardant le silence.

\*  
\*\*

De cette enquête sur l'organisation de la prière chez les moines de l'antiquité, quelles conclusions se dégagent? Il faut d'abord souligner la diversité des horaires et des méthodes. En dehors de quelques temps de prière fixés par une tradition antérieure au monachisme lui-même, chacun reste libre d'adopter le rythme qui convient à son genre de vie, à son tempérament, à sa grâce propre. Le précepte de la prière continuelle a stimulé l'ardeur des moines, mais, en général, ils ne l'ont pas interprété comme un appel à une prière vocale incessante. Les exceptions que l'on rencontre sur ce point relèvent plus de l'originalité, et parfois de l'étroitesse d'esprit, que de la sainteté vraie. D'ailleurs, le moine ne peut se contenter de prier, il doit aussi travailler; le monachisme a réussi non seulement à concilier les deux devoirs, mais à mettre le travail au service de la prière.

Quel rôle cette perpétuelle référence à Dieu joue-t-elle dans la vie du moine? Elle l'établit, ou le maintient, dans son élément, dans ce climat de recueillement qui lui est indispensable. On disait de l'abbé Jean Colobos que « lorsqu'il revenait de la moisson ou d'une réunion d'anciens, il vaquait à la prière, à la méditation et à la psalmodie jusqu'à ce que son esprit ait retrouvé son état antérieur<sup>55</sup> ». Pour rester à la hauteur de sa vocation, le moine a besoin de renouveler sans cesse son attention et son adhésion aux réalités que la foi lui découvre. Comme le disait le même Jean Colobos, il doit « se souvenir de Dieu toujours<sup>56</sup> ».

55. *Apophtegmes*, Jean Colobos, 35; *P. G.*, 65, 216 C.

56. *Apophtegmes*, Jean Colobos, 27; *P. G.*, 65, 213 B. — Cf. Aga-

Aussi bien, c'est dans l'acte de la prière que normalement se réalise et s'explicité au maximum cette union à Dieu qui est le but de toute sa vie. Enfin, l'attention constante au monde invisible représente pour lui le contrepoids nécessaire de toutes les sollicitations terrestres et le refuge le plus sûr contre les tentations qui l'assaillent dans sa solitude érémitique ou cénobitique.

Dès les origines, la prière du moine revêt deux formes différentes : l'office canonique et l'oraison privée. Entre les deux, les frontières restent longtemps imprécises : c'est du fait des moines que la psalmodie de Matines, les heures de Tierce, Sexte et None, enfin les prières de Prime et de Complies, seront progressivement intégrées dans l'office liturgique. Par ailleurs, solitaires et cénobites trouvent l'aliment de leur méditation ou de leur oraison dans la Parole de Dieu qu'ils ont lue ou entendue à la synaxe. Ils utilisent rarement d'autres sources que la Bible, et particulièrement le psautier; inlassablement, ils reprennent un mot de l'évangile ou un verset de psaume, le ruminent et l'assimilent au point qu'il anime toute leur vie.

Prière liturgique et prière privée jouent pourtant chacune leur rôle propre dans la vie spirituelle du moine : la première est davantage rappel et méditation de l'histoire du salut, la seconde dialogue intime avec Dieu. Les versets que les ermites se plaisent à répéter expriment tous le même souci du secours divin et du salut personnel. Jour et nuit, l'abbé Apollo ressasse : « J'ai péché comme homme, comme Dieu aie pitié<sup>57</sup>. » Pendant trois ans, l'abbé Pambo fait cette unique prière : « Ne me glorifie pas sur terre<sup>58</sup>. » Et l'abbé Isaac, interviewé par Cassien, vante les bienfaits du *Deus in adiutorium meum intende*, qui convient en toutes circonstances<sup>59</sup>. Ainsi orientée, la prière privée comporte sans doute un certain risque d'anthropocentrisme, mais elle traduit surtout la préoccupation du moine d'entretenir un dialogue personnel et vivant avec son Dieu. Elle mon-

thon, 24; 116 B : « Il faut qu'à toute heure l'homme soit attentif au jugement de Dieu. »

57. *Apophtegmes*, Apollo, 2; P. G., 65, 136 A.

58. *Apophtegmes*, Pambo, 1; P. G., 65, 368 C.

59. CASSIEN, *Conférences*, X, 10; éd. Pichery, *Sources chrétiennes*, II, pp. 85-90.

naie pour lui les richesses que la prière liturgique contient pour toute l'Église.

De ces exemples laissés par les moines d'autrefois, par ces simples laïcs en quête de Dieu, il semble que les chrétiens de notre temps puissent encore tirer quelques leçons pour mettre en pratique, à leur tour et à leur manière, le précepte de la prière continuelle.

FR. PHILIPPE ROUILLARD,  
moine de Wisques.